

au but à atteindre. Il fallait forcer les Serbes à exécuter le traité et à évacuer la Macédoine au sud de la frontière convenue. Mais quant aux moyens d'y parvenir, on n'arrivait pas à les arrêter d'un commun accord. La tactique préférée de M. Guéchov était de temporiser. Nous avons vu que, vu les circonstances où l'on se débattait, M. Guéchov, aussi bien que M. Pachits, avait fait perdre un temps précieux. Pour faire des concessions aux Serbes, il eût fallu les faire au mois de janvier ou, au plus tard, en février, alors que M. Pachits proposait d'agir en ce sens, à l'écart du « public » et des « puissances », et qu'on pouvait encore négocier aux conditions les plus avantageuses. Si l'on ne voulait pas céder, il fallait songer aux moyens de résoudre par la force ce qu'on envisageait comme une question relevant de la force seule, « *eine Machtfrage* ». Il fallait penser alors aux alliances et aux neutralités, et savoir les payer par des concessions temporaires. Il fallait être décidé à ne pas céder à certaines ambitions. On ne fit ni l'un ni l'autre. M. Danev, devenant chef du Cabinet, accepta, avec le portefeuille, une position ambiguë, à laquelle M. Guéchov répugnait avec raison : celle de travailler pour la guerre, tout en restant partisan de la paix. Cette contradiction intérieure dut jouer un rôle fatal, en paralysant en même temps les partisans de l'action et ses adversaires. M. Danev, et surtout son collègue, M. Théodorov, demeurèrent persuadés jusqu'à la fin qu'ils pouvaient garder tout ce qu'ils avaient acquis. M. Danev voulait même demander davantage, sans risquer la guerre. Les militaires furent mieux avisés.

Dans un télégramme du général Savov au commandant de la quatrième armée, le 8/21 juin, l'état des choses est décrit comme suit : « 1° Il y a une « alliance entre les Serbes et les Grecs dont le but est de garder et de partager « tout le territoire de la Macédoine, sur la rive droite du Vardar, en y ajoutant « Uskub, Koumanovo, Kratovo et Kriva-Palanka, pour les Serbes ; Salonique, « avec les régions de Pravichta et de Nigrita, pour les Grecs ; 2° les Serbes ne « reconnaissent pas le traité et n'admettent pas l'arbitrage dans les limites du « traité ; 3° nous insistons pour que les arbitres statuent sur la base du traité, « c'est-à-dire ne s'occupent que de la seule zone contestée. Le territoire non « contesté nous appartenant de par le traité, nous désirons qu'il soit évacué par « les Serbes ou, du moins, qu'il soit occupé par des armées mixtes pendant la « durée des pourparlers. Aux Grecs, nous faisons la même proposition ; 4° il « faut que ces questions soient résolues dans dix jours, et dans notre sens, « ou la guerre est inévitable. Dans dix jours, nous aurons donc la guerre ou la « démobilisation, selon que les demandes du Gouvernement seront acceptées « ou refusées ; 5° si nous démobilisons maintenant, les territoires mentionnés « resteront dans les mains des Grecs et des Serbes, puisqu'il est difficile de « supposer qu'on nous les rende d'une manière pacifique ; 6° le mécontent-